

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 132 – juillet 2020

Suivez notre actualité sur
@UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES !

Le 5 juin, le Ministère de l'Économie et des Finances a annoncé le plan de soutien aux entreprises technologiques, qui ont été fortement touchées par la crise sanitaire.

Ce plan prévoit des mesures conjoncturelles de soutien public sous forme d'investissements, de prêts et d'aides afin que ces entreprises puissent continuer à se lancer, croître et innover.

Afin de soutenir les entreprises technologiques françaises développant des technologies d'avenir et les aider à mieux se financer, le Gouvernement lance un fonds d'investissement « French Tech Souveraineté » géré par Bpifrance.

Plus précisément, le bénéfice de cette enveloppe concernera :

- des entreprises ayant une activité sur le territoire national et développant des technologies souveraines d'avenir dont le risque associé à l'investissement est fort (quantique, santé, cybersécurité, intelligence artificielle, etc.).
- des start-ups à tout stade de développement.

Ce fonds dispose dès à présent d'une première enveloppe de 150 millions d'euros afin de soutenir ces entreprises.

En fonction des besoins, la taille de ce fonds pourra être augmentée en 2021 pour atteindre plus de 500 millions d'euros.

Retrouvez plus d'informations [en cliquant ici](#).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UIMM LOIRE-ATLANTIQUE

Dans ce contexte inédit, l'Assemblée Générale de l'UIMM Loire-Atlantique s'est déroulée en visio-conférence mercredi 1^{er} juillet. A cette occasion, Alain Allaire, Président et Hervé Thomas, Délégué Général, sont revenus sur l'activité dense de cette année. Les orientations et les projets à venir ont également été présentés aux adhérents.

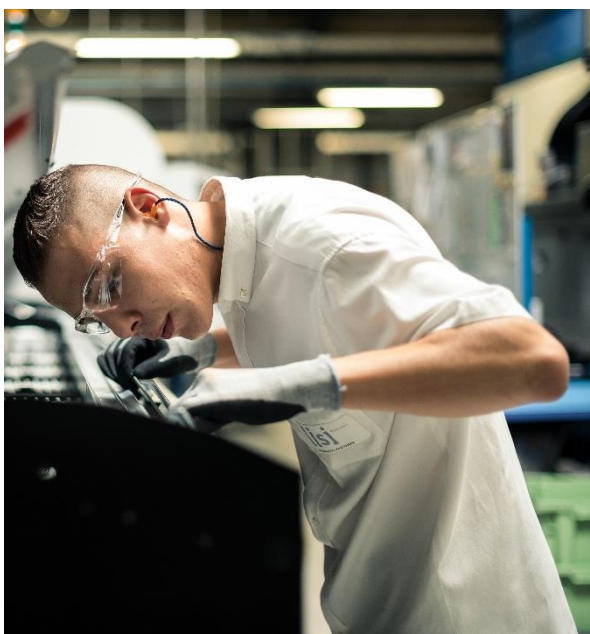
« L'UIMM Loire-Atlantique lancera dans l'été le DIAG post-COVID pour aider les entreprises à résoudre les problématiques inhérentes à la crise. Ce nouvel accompagnement sera présenté aux adhérents à court terme. », annonce Alain Allaire pour conclure la séance.

L'UIMM Loire-Atlantique propose cette année un rapport annuel 100% digital : un motion design, une vidéo courte et illustrée accessible en ligne ! Pour visionner le rapport annuel 2019/2020, [cliquez ici](#) !

PLAN DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE

Pour encourager et inciter les entreprises à poursuivre leurs recrutements de salariés en contrat d'apprentissage et en dépit d'un contexte économique difficile, le gouvernement a pris des mesures de soutien à travers un plan de relance de l'apprentissage. A ce stade, il s'agit d'annonces de Madame la Ministre Murielle Pénicaud en date du 9 juin 2020. Les décrets n'ont pour le moment pas été publiés.

En soutien à ce plan, l'UIMM Loire-Atlantique et son réseau s'organisent pour proposer des actions facilitant l'embauche d'apprentis par les entreprises : un digital meeting du 2 juillet sur la gestion des compétences industrielles après COVID, la diffusion de mini CV de jeunes à la recherche d'un contrat, une mise à disposition du site www.lindustrie-recrute.fr pour déposer des offres d'apprentissage, etc.



MODULATION TEMPORAIRE DU TAUX HORAIRE DE L'ALLOCATION D'ACTIVITÉ PARTIELLE

Le [décret du 29 juin 2020](#) fixe le taux horaire de l'allocation d'activité partielle applicable à compter du 1er juin 2020 et jusqu'au 30 septembre 2020. Le taux horaire de l'allocation d'activité partielle est fixé à 60 % de la rémunération horaire brute (les salariés conservent 70% de leur rémunération brute). Par dérogation, pour certains secteurs d'activité mentionnés dans le décret, le taux horaire de l'allocation d'activité partielle est porté à 70%.

ACTIVITÉ RÉDUITE POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le dispositif spécifique d'activité réduite pour le maintien dans l'emploi a été institué par la [loi n° 2020-734 du 17 juin 2020](#) relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire. Il permet aux entreprises confrontées à une réduction d'activité durable de réduire l'horaire de travail en contrepartie d'engagements, notamment pour le maintien de l'emploi. Ce dispositif est mis en œuvre exclusivement par accord collectif d'établissement, d'entreprise ou de branche. Un certain nombre de points doivent être précisés dans un décret à venir.

OPCO 2i : DIAGNOSTIC GPEC COVID-19

Dans le cadre d'un plan de soutien aux entreprises dans ce contexte de crise, l'OPCO2i a mis en place un nouveau dispositif destiné aux entreprises de moins de 250 salariés : le Diagnostic GPEC COVID -19

Cette prestation de diagnostic GPEC COVID 19 vise à :

- Faire un état des lieux de l'organisation et des mesures préventives mises en place et pour les adapter selon les scénarii d'évolution d'activité
- Organiser et structurer l'entreprise dans un contexte de reprise ou de réorientation de son activité
- Intégrer une analyse et une gestion réactive de besoins de compétences de l'entreprise pour construire des actions de développement de compétences en lien avec la stratégie de l'entreprise

Les modalités de financement :

- Financement à 100% jusqu'à un montant maximum de 1 000 € HT/jour
- Une durée du diagnostic de 10 jours maximum au total sur une période de 3 à 6 mois
- Prise en charge possible pour les entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic RH/GPEC dans les trois dernières années civiles

APPRENTIS INGENIEURS CHERCHENT TERRAINS D'APPRENTISSAGE

Vous êtes à la recherche de nouvelles compétences dans vos équipes ? Les futurs apprentis ingénieurs de spécialité de l'ITII Pays de la Loire peuvent répondre à vos besoins à partir de septembre !

Plus de 150 candidats sont encore à la recherche de terrains d'apprentissage de 36 mois dans divers secteurs industriels :

- Systèmes Embarqués Communicants (Centrale Nantes) : Forme des spécialistes en développement de logiciel embarqué, des intégrateurs systèmes, etc.
- Mécanique (Centrale Nantes) : Forme des ingénieurs maintenance, des ingénieurs méthodes et industrialisation, des ingénieurs qualité, des ingénieurs de production...
- Cybersécurité & I.o.E (ESAIP) : Forme des ingénieurs sécurité informatique, des chefs de projet MOA, etc.
- Contrôle Commande des Systèmes Electriques (Polytech Nantes) : Forme des ingénieurs de production, des responsables de maintenance, etc.

Toutes ces formations par apprentissage garantissent un niveau scientifique d'excellence allié à l'enseignement de compétences organisationnelles, financières et humaines nécessaires au management de projets. Plus d'informations sur www.itii-pdl.com ou par mail à communication@itii-pdl.com

LANCEMENT DE RESOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR #4

La période que nous traversons amène nombre d'acteurs économiques à repenser leur stratégie de développement, à s'interroger sur leur capacité de résistance et de résilience. De cette crise sont nés de nouveaux besoins et enjeux pour les entreprises industrielles des Pays de la Loire.

RESOLUTIONS Industrie du Futur #4 est une opportunité pour vous industriels de convertir ces nouveaux besoins, ces nouvelles problématiques de développement en projet d'Innovation.

5 projets seront sélectionnés par un jury et seront accompagnés financièrement par la Région des Pays de la Loire. Pour mémoire, l'objectif est de financer, à hauteur de 20 000 €, un solutionneur en capacité d'apporter une réponse innovante à une problématique de développement posée par une entreprise ligérienne.

Pour connaître les projets éligibles et candidater, rendez-vous en ligne [en cliquant ici](#). L'Appel à problématiques est ouvert jusqu'au 10 septembre.

FORTES CHALEURS ET COVID-19

Les périodes de fortes chaleurs sont de retour et cette année plus encore, vous êtes nombreux à vous poser des questions. En effet, la coexistence des risques liés aux fortes chaleur et au Covid-19 vous demande de mettre à jour votre évaluation des risques et de revoir vos mesures de prévention : organisation, ventilation, climatisation, équipements de protection individuelle, etc.

Les équipes des UIMM des Pays de la Loire ont travaillé sur ce sujet et ont organisé un webinar le 18 juin dernier en partenariat avec la CARSAT et Météo-France. Plus de 100 adhérents ont participé à ce webinar et ont permis des échanges très enrichissants.

Consultez [la foire aux questions](#) de ce webinar.

Ainsi, nous sommes prêts à répondre à vos questions sur ces sujets. N'hésitez donc pas à solliciter le pôle HSE !

Une [instruction interministérielle](#) parue le 29 mai 2020 vient préciser les adaptations du Plan Canicule National à mettre en œuvre dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Une analyse détaillée de son contenu sera disponible dans la veille du mois de Juin. Cette instruction est également accompagnée par des [recommandations](#) de l'INRS en matière d'aération, de ventilation et de climatisation.

CORONAVIRUS – COVID-19

Les mises à jour des informations relatives au Covid-19 continuent d'évoluer.

Voici donc la liste des documents récemment ajoutés sur le dossier dédié Covid-19 de [l'espace adhérent de notre site Internet](#) :

- Guide UIMM continuité d'activité et mesures de prévention (V4 en date du 16 Juin 2020)
- Protocole national de déconfinement pour les entreprises du Ministère du Travail (version du 24 juin 2020)
- 11 points clés de la reprise d'activité (document INRS – Assurance Maladie)
- Fiche pratiques « risque chimique induit par la désinfection »

AGENDA

9 juillet	Réunion d'information « Les outils de gestion de la crise » Visio-conférence
9 juillet	Webinaire « Sortir de la crise et financer son rebond économique » Visio-conférence